

## Programme formation continue des avocats Février 2026

### Thème : Fonctionnement de l'aide juridictionnelle et de la convention locale pour l'aide juridictionnelle

Date : Vendredi 27 février 2026 de 12h00 à 14h00

Lieu : ECOA - Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

#### Objectifs :

*Identifier les conditions d'éligibilité et les différents niveaux d'AJ*

*Remplir ou vérifier un dossier de demande d'AJ*

*Comprendre les droits et obligations de l'avocat intervenant à l'AJ*

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

###### I. Conditions d'éligibilité

###### II. Les différents niveaux d'aide juridictionnelle

###### III. Le dossier d'AJ

###### IV. L'avocat et l'aide juridictionnelle

##### ➤ Moyens pédagogiques : Support PowerPoint

##### ➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenantes

Me Coralie MARCHAND, avocate au Barreau de Poitiers

Mme Nina HUMBERT MARTIN, en charge au sein de la CARPA des règlements d'AJ

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarif classique : 30€ la formation  
    > Pour les avocats intervenant dans le cadre des permanences : Formation gratuite pour laquelle la somme forfaitaire de 30€ sera prélevée sur votre compte FIF-PL.

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.